

## **AVIS PUBLIC**

*EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le 7 avril 2020 à 19 h 30 au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.*

*Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :*

*Nature et effets :*

*Le propriétaire veut construire un bâtiment de 6 logements sur trois étages. Par contre, il doit implanter également 9 cases de stationnement, mais le terrain arrière permet seulement d'en contenir 6. Le propriétaire demande de déroger au règlement sur les stationnements, afin de pouvoir faire deux allées de stationnement avec un écart entre les deux de moins de 7,50 mètres, comme le règlement l'exige. La deuxième allée serait en réalité trois cases de stationnement à l'avant.*

*Identification du site concerné :* Lot 5 860 900

*Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.*

*DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce douzième jour de mars deux mille vingt.*

*Le directeur général,*



*Martin St-Gelais*